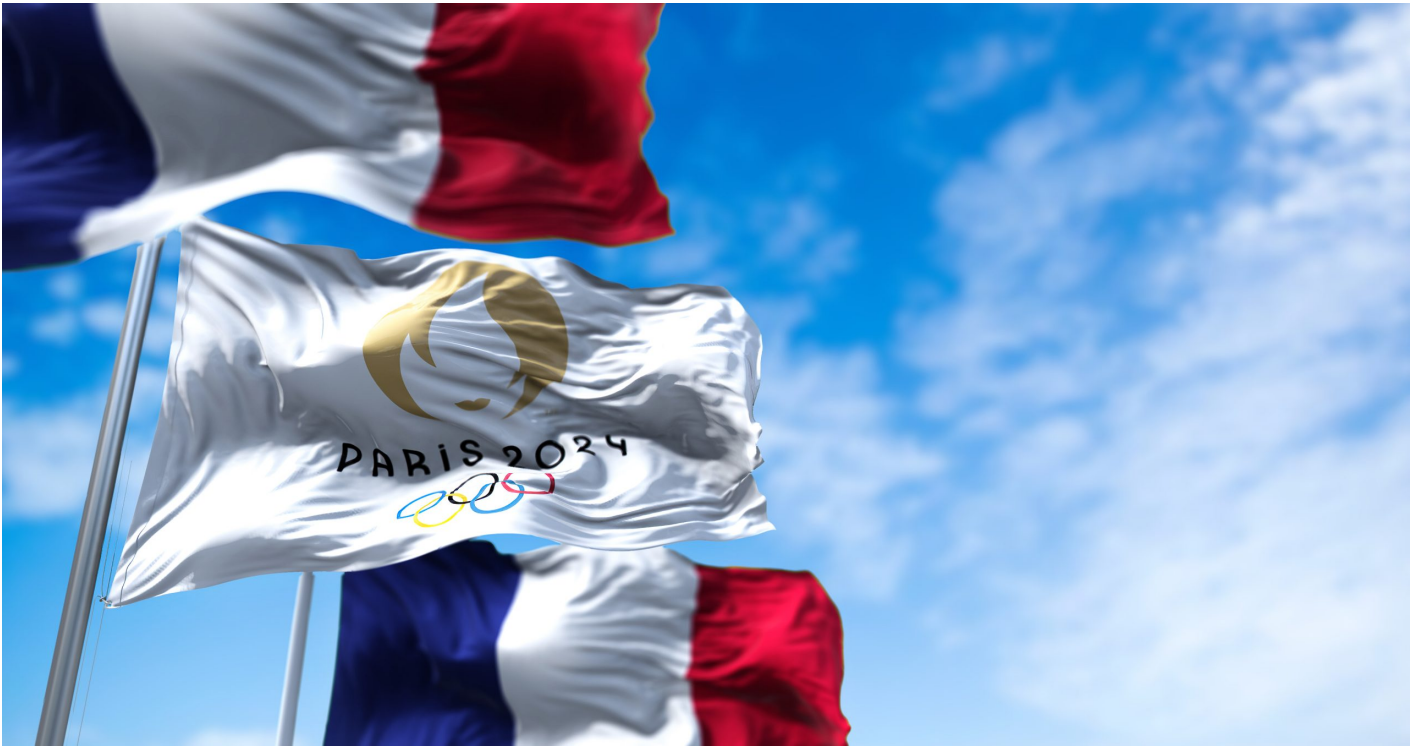


|Màj 24/07 | Tout savoir sur la circulation pendant les JOP 2024

15 JUILLET 2024



L'OTRE met à disposition sur cette page toutes les informations et les périmètres de circulation autour des sites et villages olympiques durant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui auront lieu principalement en Ile-de-France du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre.

Liens utiles

- [L'important, c'est d'anticiper | Anticiper les Jeux](#)
- [La carte interactive des impacts sur les routes et dans les transports à Paris et en Île-de-France](#)
- [Les périmètres autour des sites olympiques et paralympiques](#)
- [Consulter le dossier de presse complet de la Préfecture de Police](#)
- [Consulter la Foire aux questions des périmètres de sécurité pendant les jeux.](#)
- [Télécharger le document présentant les dates, lieux et horaires des épreuves](#)
- [Consulter le décret listant toutes les voies par communes et axe routier classifiées : voie olympique](#)
- [Télécharger le guide sur l'organisation du travail pendant les jeux](#)
- [Télécharger le livret informatif *Jeux olympiques et paralympiques : mode d'emploi*](#)
- [La plateforme JOPTIMIZ](#)
- [Demander un Pass Jeux](#)
- [Plan d'action personnalisé pour les professionnels](#)
- [Kit de communication auprès du public](#)

- [Un modèle d'attestation employeur à joindre aux demandes de QR codes](#)
- [La plateforme Itinériz](#)

24 juillet 2024

Joptimiz.green a annoncé la mise en ligne d'Itinériz, un nouvel outil de calcul d'itinéraire, complétant ainsi leur plateforme. Toutefois, certaines données relatives aux voies d'accès dans les zones rouges sont encore en attente d'intégration.

[Essayer l'outil Itinériz](#)
[En savoir plus](#)

15 juillet 2024

Un modèle d'attestation employeur adapté aux professionnels du transport :

Ce modèle d'attestation devant être jointe aux demandes de QR codes sur la plateforme Pass Jeux est applicable en cas de demande de QR code véhicule périmètres olympiques / Cérémonie d'ouverture pour un seul site ou pour plusieurs sites quand l'entreprise est susceptible d'y intervenir de façon ponctuelle ou de façon récurrente pendant toute la durée des JOP / Cérémonie d'ouverture, sans pouvoir associer à l'avance le véhicule et le conducteur (et autre personnel d'accompagnement) affectés aux missions. Il dispense de désigner nommément le ou les collaborateurs missionnés.

[Télécharger le modèle d'attestation à remplir](#)

Transport en commun d'enfants pendant les JOP

Publication d'un arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 3 avril 2024 relatif aux journées d'interdiction de transports en commun d'enfants par des véhicules affectés au transport en commun de personnes pour l'année 2024

Cet arrêté permet, aux dates d'interdiction, de rejoindre ou partir des lieux de séjour pour les groupes bénéficiaires de la billetterie populaire des JOP.

[Consulter l'arrêté](#)

Dérogation pour le transport de passagers debout

Le décret du 05/07/2024 fixe les conditions de dérogation aux dispositions du code de la route relatives au transport de passagers debout dans les autobus ou autocars dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, pour permettre la bonne organisation des déplacements des personnes accréditées sur un réseau de voies et de portions de voies réservées à la desserte des différents sites

olympiques, ou identifiées par Ile-de-France Mobilités.

[Consulter le décret](#)

10 juillet 2024

Réglementations de la circulation et du stationnement sur les voies réservées

La Préfecture de Police de Paris a récemment publié un arrêté pour la gestion de la circulation et du stationnement sur les voies réservées, en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Entré en vigueur le 3 juillet 2024, cet arrêté introduit des mesures destinées à améliorer la fluidité du trafic, optimiser l'utilisation des espaces de stationnement et encadrer les opérations de livraison.

L'arrêté prévoit des restrictions de circulation sur les voies réservées pendant les heures de pointe pour réduire les embouteillages et assurer une meilleure fluidité du trafic. Des panneaux de signalisation et des marquages au sol sont installés pour guider les usagers et garantir le respect des nouvelles règles.

Focus sur les livraisons

Consciente de l'impact des livraisons sur la circulation et le stationnement, la préfecture de Police de Paris a mis en place des créneaux horaires spécifiques pour les livraisons. Ces créneaux, définis pour minimiser les perturbations pendant les heures de pointe, permettent aux livreurs de travailler sans obstruer la voie publique. Des aires de livraison dédiées seront également aménagées, permettant aux livreurs de stationner temporairement. Ces aires seront clairement signalées et leur utilisation sera strictement contrôlée pour éviter les infractions.

De plus, les véhicules de livraison de chantier ne pourront pas circuler sur les voies proches des spectateurs et des zones rouges sauf pendant les horaires définis par la loi.

21 juin 2024

Le site anticiperlesjeux.gouv.fr a récemment publié une campagne de communication ciblant les professionnels en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Cette initiative a pour objectif d'aider les entreprises à anticiper et se préparer pour les JOP 2024, afin de réduire les perturbations et de garantir une continuité optimale de leurs activités.

À travers une série de vidéos intitulée « Les professionnels anticipent les Jeux », divers représentants de secteurs d'activité partagent leurs témoignages et offrent des conseils pour une préparation efficace à cet événement majeur.

[Découvrez les témoignages des professionnels](#)

12 juin 2024

Des mises à jour ont été faites sur le site [anticiperlesjeux.gouv](https://anticiperlesjeux.gouv.fr) :

- Sur la [carte interactive](#) ?? Ajustement sur quelques zones rouges et bleues, précisions sur les VROP.
- Sur les [fiches actions](#) ?? Ajustement des actions en fonction des informations fournies par la Préfecture de Police

D'autres outils sont toujours disponibles :

- Le [plan d'action personnalisé pour les professionnels](#) : Renseignez vos besoins pour générer un plan d'actions adapté à votre profil, à votre activité et à vos enjeux !
- Le [kit de communication](#) : Téléchargez gratuitement des messages pré-rédigés, des visuels et des affiches pour appuyer votre communication

04 juin 2024

La préfecture de Police a ouvert sur son site dédié aux Pass Jeux l'accès au dépôt de demande afin de circuler dans les périmètres rouges des sites de compétition.

Délivré par la préfecture de Police, le Pass Jeux est individuel, nominatif, non cessible et gratuit.

Retrouvez le lien [ici](#) pour « demander un pass jeux » .

ZONES ROUGES

La **Préfecture de Police** a informé des aménagements de procédures concernant la délivrance des QR codes périmètres Rouges, lors des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les entreprises appelées à circuler dans ces périmètres rouges peuvent demander leur QR code selon **les deux entrées : le(s) véhicule(s) ou le(s) conducteur(s)**.

? Elles ont donc le choix de déclarer soit les véhicules, soit le personnel de conduite.

ZONES GRISES :

ATTENTION : Pour accéder au périmètre gris de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, les deux QR codes, véhicule et personnel, sont exigés.

- Les entreprises intervenant sur plusieurs sites doivent cocher la case appropriée sur la plateforme, ne pas mentionner d'adresse spécifique, mais indiquer dans l'attestation qu'elles interviennent sur « plusieurs sites situés dans les périmètres rouges »;
- Les conditions de circulation pour les entreprises intervenant sur des sites commerciaux situés dans les périmètres SILT des sites olympiques (par exemple pour les livraisons de cafés, hôtels et restaurants) sont en cours d'examen ;
- Les conditions pour que les entreprises situées le long des voies réservées olympiques, comportant une seule voie dans chaque sens de circulation, puissent continuer à être desservies en véhicules motorisés

(accès des collaborateurs, livraisons, etc.) seront prochainement définies ;

- La liste des créneaux de circulation pendant l'activation des périmètres rouges sera connue avant la fin de la semaine ;
- La liste des points d'accès aux périmètres rouges en véhicules motorisés est en cours de validation et devrait être rapidement communiquée.

23 mai 2024

L'annuaire de la cyclologistique des JOP 2024

En anticipation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, ColisActiv' a publié un annuaire consacré à la cyclologistique. Conçu pour améliorer l'accessibilité et la circulation dans les zones de livraison difficiles, ce guide recense les principaux acteurs de la logistique urbaine à vélo-cargo. Il est destiné à aider les entreprises de transport à adopter cette méthode, non seulement durant les Jeux, mais aussi dans une optique à long terme.

[Consulter l'annuaire de ColisActiv'](#)

Le groupe de travail LUJOP organise « LES RDV JOPTIMIZ »

La plateforme numérique JOPTIMIZ, inaugurée le 26 avril par la DGITM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités) et réalisée dans le cadre du programme CEE InTerLUD+, vise à faciliter la circulation pendant les restrictions imposées par les Jeux, grâce à quatre outils spécifiques : Visualiz, Itinériz, CirQliz et Numériz, permettant ainsi une gestion efficace des déplacements professionnels durant les JOP 2024 à Paris. Le groupe de travail LUJOP (Logistique Urbaine pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques) a mis en place des webinaires intitulés « LES RDV JOPTIMIZ », qui se dérouleront du 7 mai au 15 juillet, visant à expliquer les fonctionnalités de la plateforme et à répondre aux questions des participants.

[Inscrivez-vous dès maintenant aux webinaires de LUJOP](#)

30 avril 2024

La [plateforme JOPTIMIZ](#) est enfin ouverte ! Le site propose quatre outils qui visent à fluidifier les flux de marchandises :

- ? Visualiz : une carte interactive pour mieux planifier ses livraisons
- ? Itinériz : un calculateur d'itinéraire selon les restrictions de circulation
- ? CirQliz* : un système de QR code pour les livraisons en zones bleues
- ? Numériz : un disque numérique pour l'arrêt sur les aires de livraisons

*Les entreprises peuvent déjà s'inscrire sur CirQliz afin d'obtenir le QR code facilitant leur livraison dans les zones bleues, notamment lors des contrôles.

Pour aider les professionnels à maîtriser toutes les fonctionnalités de la plateforme JOPTIMIZ, le groupe de travail LUJOP organisera des webinaires hebdomadaires intitulés « LES RDV JOPTIMIZ » à partir du mardi 7 mai !

S'inscrire aux webinaires : <https://evdr.co/joptimiz>

[Consulter la plateforme JOPTIMIZ](#)

29 avril 2024

L'OTRE Île-de-France a élaboré un livret informatif *Jeux olympiques et paralympiques : mode d'emploi*. Ce guide vise à informer au mieux en regroupant au même endroit l'ensemble des informations les plus essentielles au bon déroulement des JOP 2024.

[Consulter le livret](#)

26 avril 2024

À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le ministère du Travail, en collaboration avec la Direction générale du travail (DGT), a publié un guide destiné aux entreprises. Ce guide vise à aider les sociétés à minimiser leurs impacts et à garantir la continuité de leurs activités et de leur fonctionnement pendant cette période. Par ailleurs, il met en lumière les aménagements prévus par le Code du travail et susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadre du dialogue social, notamment avec le CSE ou les délégués syndicaux.

[Consulter le guide](#)

9 avril 2024

Levée de l'interdiction de circulation de certains véhicules de TRM durant les JOP 2024

Le Journal Officiel a diffusé un arrêté entrant en vigueur le 8 avril 2024 et portant sur la levée de l'interdiction de circulation de certains types de véhicules de transport de marchandises. Par ailleurs, l'arrêté indique aussi que les préfets de zones de défense et de sécurité sont autorisés à octroyer des exemptions spéciales à ces interdictions.

[Pour en savoir plus](#)

3 avril 2024

La préfecture de police a publié un document présentant les dates, lieux et horaires des épreuves

Ce document présente l'ensemble des informations à savoir concernant les épreuves, les sites de non-compétition, sites d'entraînement, les zones de célébrations, les passages des flammes olympiques et paralympiques ou encore les centre de préparations aux jeux.

[Consulter le document](#)

Un décret a été publié sur le Journal Officiel, le 3 avril 2024 précisant les modalités d'application relative aux voies réservées et à la police de la circulation pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Il donne le détail des voies qui seront réservées à la circulation des véhicules des personnes accréditées par Paris 2024 et aux véhicules de secours et de sécurité, du 1^{er} juillet au 15 septembre 2024

[Consulter le décret](#)

26 mars 2024

Modifications de la signalisation des voies réservées à certains véhicules pour les JOP de 2024

Le 14 mars dernier, un arrêté publié dans le Journal Officiel a annoncé des modifications à l'expérimentation des signalisations concernant les voies et portions de voies réservées à certains véhicules lors des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Cet arrêté modifie le visuel du marquage au sol des voies réservées et affectées aux usagers de la route, les autorités en charge des services de la voirie et les forces de l'ordre.

[Consulter l'arrêté du 14 mars 2024](#)

12 mars 2024

Retrouvez la synthèse des avancées de l'ensemble des Groupes de travail LUJOP (Logistique Urbaine du quotidien durant les JOP) : Anticiper les impact des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 sur le transport de marchandises en Ile de France.

Cette synthèse des avancées de l'ensemble des Groupes de travail LUJOP comprend :

- GT 1 Règlements et dispositifs : circulation et zones sécurisées
- GT 2 Production de messages, bonnes pratiques et supports de communication
- GT 3 Développement des services numériques LUJOP à destination des professionnels
- GT 4 Information aux collectivités métropolitaines
- GT 5 Mise en place et suivi d'expérimentations, mise en œuvre des bonnes pratiques

[Consulter le site de LUJOP](#)

[Voir la synthèse](#)

20 février 2024

Restriction de circulation pour les JOP de 2024

Le décret n° 2024-98 du 09/02/2024 modifie le linéaire des voies qui, pour les besoins de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, peuvent être réservées aux véhicules des personnes accréditées par le comité d'organisation des JOP, aux taxis, aux véhicules de transport en commun, aux véhicules destinés à favoriser le transport des personnes à mobilité réduite et aux véhicules de secours et de sécurité, afin d'assurer leur circulation dans des conditions optimales de sécurité, de fluidité et de compatibilité avec les autres usages des voies.

[Consulter le décret](#)

[Voir la signalisation spécifique](#)

14 février 2024

La carte interactive des impacts sur les routes et dans les transports à Paris et en Île-de-France

Le ministère chargé des Transports a développé une carte interactive répertoriant les impacts sur les routes et dans les transports en commun afin de vous permettre d'anticiper vos déplacements en amont, pendant et après les Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

[Consulter la carte interactive](#)

30 janvier 2024

Vous êtes à la recherche d'informations et de conseils vous permettant d'anticiper vos déplacements durant la période des Jeux? ?

Le ministère des Transports a mis en ligne le site internet [L'important, c'est d'anticiper | Anticiper les Jeux](#), le 29 janvier 2024.

Il est désormais possible d'anticiper vos déplacements en consultant les cartes interactives et les différents dispositifs d'accompagnement.

29 novembre 2023

La préfecture de Police a présenté, le 29 novembre dernier, les périmètres autour des sites olympiques et paralympiques ayant un impact sur la circulation routière pendant les Jeux 2024. Un dossier de presse complet regroupant les périmètres autour des sites (impacts sur la circulation routière, préservation des flux piétons et cyclistes), les cartes de circulation routière ou encore les grandes étapes à venir a été réalisé par la préfecture de Police.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se tiendront principalement en Ile-de-France du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre 2024.

La sécurité des personnes et des biens est l'un des principaux enjeux de cette organisation. La préfecture de Police a donc établi deux types de périmètres :

- « Organisateur » : sécurité des spectateurs avec billets et des personnes accréditées par Paris 2024 pendant la compétition ;
- « État » : sécurité des riverains et spectateurs.

Par ailleurs, la bonne gestion des flux et de la circulation tout en préservant au maximum les activités sociales, économiques et culturelles font également partie des priorités.

L'objectif commun est de limiter au maximum les impacts générés par les mesures mises en place, tout en informant en amont, et avec transparence, les riverains et acteurs concernés pour leur permettre de s'organiser.

[Les périmètres autour des sites olympiques et paralympiques](#)
[Consulter le dossier de presse complet de la Préfecture de Police](#)

L'OTRE participe activement aux différentes réunions de consultation et d'information organisées par le préfet de Police, le ministère des transports ou encore la Métropole du Grand Paris pour informer au mieux et en temps réel ses adhérents sur la situation de la circulation routière durant ces Jeux.